



DOSSIER DE SUCCESSION

PIECES A FOURNIR

Pour la bonne constitution du dossier et afin de vous renseigner de la manière la plus précise possible, il convient de réunir, dans la mesure du possible, l'ensemble des documents suivants en vue du premier rendez-vous :

CONCERNANT LA PERSONNE DECEDEE

- * Un **original** de l'acte de décès (à demander à la mairie du lieu de décès)
- * L'**original** du livret de famille (et en cas de précédentes unions, fournir **TOUS** les livrets de famille).
- * L'**original** du testament s'il en existe
- * Titre de séjour (si concerné)

Si la personne décédée était mariée ou pacsée :

- Copie du contrat de mariage, du PACS ou du changement de régime
- Copie de la donation entre époux

Si la personne décédée était divorcée

- Copie du jugement de séparation de corps ou de divorce

CONCERNANT LES HERITIERS

- * Questionnaire d'état civil (voir ci-dessous) complété pour chaque héritier et éventuellement le conjoint survivant (faire autant de copie que nécessaire).
- * Copie du livret de famille

- * Copie du contrat de mariage, de la convention de PACS ou de l'acte de changement de régime
- * Copie recto/verso de la carte nationale d'identité
- * Le cas échéant, le jugement ayant ouvert une mesure de protection (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice).
- * RIB signé

CONCERNANT LE PATRIMOINE DU DEFUNT (ET DE SON CONJOINT)

*N.B. : si la personne décédée était mariée sous un régime de communauté : fournir la situation du patrimoine financier et bancaire de la personne décédée **ET** de son conjoint.*

- * **Coordonnées (nom et adresse) des établissements bancaires** + situation globale des compte si possible.
- * **Liste des actions ou titres placés et numéros de comptes spécifiques**
- * **Coordonnées (nom et adresse) des caisses de retraite et numéros des pensions** (vous pouvez fournir par exemple le dernier courrier reçu de chaque caisse de retraite, régimes spéciaux et complémentaires).
- * Ou, **l'adresse de son employeur** (copie du dernier bulletin de salaire, état du compte d'intéressement ou plan épargne entreprise).
- * **Assurance-vie** : copie du bulletin de souscription ou du dernier relevé, du défunt et de son conjoint si régime de communauté. Si une déclaration de succession partielle est établie par les héritiers en cours de dossier : copie de la déclaration fiscale de non exigibilité des droits ou du paiement des droits à fournir.
- * **Fonds de commerce** : titre de propriété, extrait d'immatriculation au RCS, inscription au répertoire des métiers, coordonnées de l'expert-comptable, en vue de déterminer la valeur du fonds.
- * **Parts de sociétés civiles ou commerciales** : statuts mis à jour et éventuellement actes de cession de parts, extrait k-bis, dernier bilan, coordonnées de l'expert-comptable, en vue de déterminer la valeur des parts.
- * **Parts de SCPI, de GFA, de GFV** : statuts mis à jour et éventuellement acte de cession de parts, certificat de parts.
- * **Créances éventuelles** notamment sur les héritiers (prêt familial accordé par la personne décédée)
- * **Véhicules** : photocopie de la (ou des) carte(s) grise(s) au nom du défunt, et de son conjoint si régime de communauté
- * **Immeubles** (maison, appartement, local, terrain...) : titre de propriété de chaque bien.
- * Si les biens sont loués, **copie des baux**
- * Pour les immeubles reçus par donation ou succession : **copies des déclarations de succession et/ou donations reçues.**
- * Copie des actes de **donations** consenties ou reçues par le défunt
- * Deux **estimations des biens immobiliers**, établies par des professionnels de l'immobilier
- * **Estimation des véhicules, le cas échéant**
- * **Estimation des parts de société, le cas échéant**

CONCERNANT LES DETTES DU DEFUNT (ET DE SON CONJOINT)

- * **Factures** : non réglées au jour du décès (frais funéraires, charges de copropriété, factures EDF/GDF, téléphone, assurances...)
- * **Impôts** : dernier avis d'imposition (sur les revenus, taxes foncières, taxe d'habitation, revenus fonciers et autres revenus mobiliers/immobiliers, IFI et les annexes, le cas échéant).
- * **Aide sociale** reçue par la personne décédée, le cas échéant.
- * Et **tout autre passif** pouvant exister : prêt, cautionnement, reconnaissance de dettes, etc.

AUTRES DOCUMENTS LE CAS ECHEANT

- * Justificatifs de tout autre bien dont le défunt pourrait être en totalité ou en partie propriétaire **et notamment droits détenus dans la succession d'un parent.**
- * Donations faites par le défunt et/ou son conjoint (copie des actes notariés ou des déclarations de dons manuels faites directement aux services fiscaux) ; si ces biens ont été vendus pour en acquérir de nouveaux : copie de la vente et de l'achat.

Lors du rendez-vous, nous vous remercions de bien vouloir prévoir le versement d'une somme de 100,00 EUR, à titre de provision sur frais et dont il sera tenu compte lors du règlement définitif du dossier.

QUESTIONNAIRE D'ETAT CIVIL

	HERITIER / CONJOINT SURVIVANT	CONJOINT/PARTENAIRE
Titre	Madame–Mademoiselle–Monsieur	Madame–Mademoiselle–Monsieur
Nom d'usage		
Nom de naissance		
Prénom(s)		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Nationalité		
Profession		
Adresse		(si différente)
Adresse e-mail		
Numéro de téléphone		
Marié(e)	Oui – Non	
Date du mariage		
Commune		
Code postal		
Contrat de mariage	Oui – Non Si oui, joindre la copie	
Régime initial		

Changement de régime	Oui – Non Si oui, joindre la copie
Nouveau régime	
Date du nouveau régime	
Divorcé de (nom et prénom)	
Par jugement du tribunal de	
Date du divorce	
En instance de divorce	
PACS	Oui – Non
Date du contrat	
Mairie de ou Tribunal de ou Notaire (nom et ville)	

